

“En souscrivant votre contrat obsèques, vous soulagez vos proches de l’organisation et du financement de vos obsèques”

Faire le choix d’un contrat obsèques vous permet de personnaliser l’organisation de vos obsèques. Lors de la souscription de votre contrat obsèques, vous pouvez faire valoir vos volontés testamentaires dans les moindres détails. (choix entre inhumation et crémation, type de cérémonie : religieuse ou civile, etc...).

C’EST LA GARANTIE DE VOIR VOS DERNIÈRES VOLONTÉS RESPECTÉES

QUELS SONT LES AVANTAGES :



Un capital adapté au montant de votre devis de prestations funéraires



Des modalités de paiement souples : le choix entre un règlement unique ou en plusieurs fois, de 1 à 25 ans selon l’âge de l’assuré



Un capital garanti immédiatement en cas d’accident sans questionnaire médical et après seulement un an dans tous les autres cas



Une remise de 10% sur les cotisations du second contrat pour toute souscription d’un couple



Des mensualités qui restent fixes, peu importe votre âge et votre état de santé



Pas de questionnaire médical à remplir, pas d’attestation de bonne santé



Des options de revalorisation du capital pour faire face à l’évolution du coût des obsèques de manière à ce que celui-ci soit suffisant pour couvrir le coût des obsèques le moment venu

Une option assistance rapatriement, gérée par la filiale dédiée de notre partenaire Malakoff Humanis comprenant :



- Rapatriement du corps en cas de décès à l’étranger et en France à plus de 50 km du domicile
- Assistance téléphonique et soutien psychologique

